



## visa long séjour après 6 mois de vie commune

Par **help92**, le **12/06/2010** à **15:29**

Bonjour,

Je suis tunisienne, bien que née en France, en situation irrégulière depuis février 2010. Je suis entrée en France avec un visa étudiant en 2006. j'ai eu une carte de séjour étudiant en 2007, 2008 et 2009. N'ayant pas progressé dans mes études, je n'ai pu renouveler ma carte de séjour étudiant qui a expiré depuis novembre 2009. Je me suis mariée avec un français en janvier 2010 et on justifie de 6 mois de vie commune et de 4 ans de relation.

J'étais allée à la préfecture en janvier 2010 pour me renseigner sur la démarche à suivre pour avoir un titre de séjour, et on m'a dit de revenir avec 6 mois de justificatifs à mon nom et celui de mon conjoint pour solliciter un RDV afin d'obtenir un visa long séjour et que pour avoir un RDV il fallait compter un peu plus d'un mois.

Aujourd'hui, nous avons 6 quittances de loyer à nos deux noms et nous nous apprêtons, mon conjoint et moi à aller à la préfecture solliciter un visa long séjour.

Notre crainte est qu'entre le jour où nous allons à la préfecture solliciter le RDV pour déposer le dossier et le jour du RDV en question, la police fasse éruption chez nous pour m'obliger à quitter le territoire français.

Est-ce possible?

Dans l'espoir d'avoir des réponses à ma question...

Merci

Par **bounty 2010**, le **18/06/2010** à **17:38**

hello,

je vis exactement la même situation que toi! Mais pourquoi on ne nous donne pas de récépissé ou un truc provisoire? je vis dans la peur tous les jours et je ne peux même pas sortir de chez moi! Que faire?